

Compte rendus des  
réunions du Conseil  
Municipal de la  
Commune d'Itancourt

**Année 2015**

## **SEANCE DU 28 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, DELPLANQUE, ROUSSET, LEBEAU, CORBIZET.  
Mrs NOLLET, VENET, COUTTE, DURIEZ, VAN HYFTE, MOIRET.

**Absents excusés :** Mme WEGRZYN, représentée par M. DIVE,  
M. BRIDIER, représenté par M. NOLLET,  
Mme FOULON, représentée par M. DURIEZ.

**Secrétaire :** M. NOLLET.

### **STADE MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire fait savoir à ses collègues qu'il a rencontré deux sociétés spécialisées dans la création de terrains synthétiques. En fonction des offres à recevoir, du financement à établir - notamment au niveau des subventions -, et de la décision du conseil municipal, le terrain annexe du stade pourrait être recouvert de gazon synthétique. En effet ce terrain est utilisé tous les jours de la semaine pour les entraînements et les matches, ce qui le rend impraticable une bonne partie de la saison.

La société DOUBLET va transmettre un projet de tribune pour le stade, d'une centaine de places environ. La structure serait en acier galvanisé, moins onéreuse qu'une tribune en béton. La toiture serait à édifier par les soins de la commune.

Affaires à suivre...

### **TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

➤ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

➤ Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,
- Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant néanmoins l'article 3 alinéas 2 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,
- Vu la nécessité de créer 2 emplois non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité,
- Vu la nécessité de pérenniser le poste d'adjoint technique contractuel,

Le Maire propose à l'assemblée :

1. de transformer l'emploi d'adjoint technique contractuel en poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.
2. de créer 1 emploi d'adjoint technique contractuel de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.
3. de créer 1 emploi d'adjoint technique contractuel de 2<sup>ème</sup> classe, à raison 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Attaché territorial	1	32 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures
Filière technique	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28,27 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	26 heures
Adjoint technique contractuel	1	30 heures
Adjoint technique contractuel	1	35 heures
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures
Filière sociale	Nombre de poste	Durée hebdomadaire
A.T.S.E.M.	1	35 heures
A.T.S.E.M. contractuel	1	32 heures
Filière sportive	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Opérateur des A.P.S.	1	35 heures
Filière culturelle	Nombre de poste	Durée hebdomadaire
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurent au chapitre 012 du budget.

**ACCEPTATION DE RECETTES**

Le conseil municipal accepte les recettes suivantes :

- **Comité Régional de Tourisme : 255 €,**
- **Agence de Tourisme de l'Aisne : 90 €.**

qui correspondent aux prix du concours des villages fleuris. Les titres de recettes correspondant seront établis.

<b>STATUTS DE LA CCVO.</b>
----------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la C.C.V.O. (Communauté de Communes du Val de l'Oise), par délibération du 8 décembre 2014, a approuvé une modification des statuts, **en ajoutant** dans les compétences optionnelles et facultatives : « ***Organisation et gestion des accueils de loisirs sans hébergement durant les quatre premières semaines de vacances scolaires d'été*** ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver la décision du Conseil Communautaire de la C.C.V.O. du 8 décembre 2014 concernant l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement durant les quatre premières semaines de vacances scolaires d'été.

## ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les créances ci-dessous restent dues :

### **Budget du service des eaux :**

- LANCIAUX Catherine :	248,99 €
- FOURNET Odile :	108,93 €
- THEROINE Jean-Pierre :	532,64 €
- RAGUENET Colomba :	912,25 €
- LESGOURGUES Philippe :	49,45 €

### **Budget de la commune :**

- CIESIELSKI Cathy : loyers impayés de 2012 à 2013 : 722,80 €

Le trésor public est dans l'impossibilité de recouvrer cette somme, et un procès-verbal de carence a été établi.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'admettre en non-valeur les redevances impayées ci-dessus détaillées pour un montant de **722,80 €** à imputer sur le budget communal et **1 852,26 €** à imputer sur le budget du service des eaux.

Des mandats d'annulation de titres de ces montants seront établis. Les crédits nécessaires figureront aux budgets 2015 de la commune et du service des eaux.

## SIDEN-SIAN

### **Le Conseil Municipal accepte :**

- le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de

prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

### PROJET GAZPAR

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention à passer avec GRDF pour l'installation & l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur. La convention est conclue pour une durée de 20 ans et la redevance annuelle s'élève à **50 € H.T.**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à passer avec GrDF,
- de charger Monsieur le Maire de la signer.

### COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »

- Les manifestations organisées à l'occasion de Noël ont donné dans l'ensemble entière satisfaction.
- La commune va organiser le Parcours du Cœur le 28 mars 2015 : marche, VTT...
- L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 20 février à 19 heures au Centre Condorcet.
- Un projet de Skate Park est à l'étude. La commission se réunira à ce sujet le 18 février.
- Le programme des activités périscolaires a été établi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour pouvoir bénéficier de subventions de la CAF, un membre de la structure doit être titulaire du BAFD. Amandine BOUCHER, en charge de ce dossier, sera invitée à le passer. Le coût de la formation s'élève à **1 200 €**. En contrepartie une subvention annuelle de 5 000 € environ est susceptible d'être obtenue.
- L'Inspection Académique a alerté la commune d'un risque de fermeture de classe à la prochaine rentrée. Plusieurs solutions pourraient être envisagées pour y remédier : regroupement avec des communes voisines, accueil d'enfants de moins de 3 ans...
- 11 élèves de 5<sup>ème</sup> du collège de Moy-de-l'Aisne participent actuellement à un séjour en classe de neige. La participation financière de la commune est de **50 € par élève**.

### COMMISSION 3 « AMENAGEMENTS COMMUNAUX ».

- La 5<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux sera réalisée en 2015. Le cabinet VERDI prépare le dossier d'appel d'offres. La consultation se fera en mai, et le début des travaux pourrait intervenir en juin. La subvention départementale est accordée, sous réserve de transmettre le marché de travaux dès qu'il aura été signé avec l'entreprise retenue.
- Les représentants de Noréade sont venus en mairie pour présenter le projet de récupération des eaux pluviales de la rue des Blancs Bœufs. Des puits d'infiltration vont être créés en partie basse rue de la Bosse.
- Un recensement des points de voirie à reprendre en macadam a été dressé : rues et trottoirs dans diverses rues du village. EIFFAGE a établi un devis d'un montant de **7 943 € H.T.** La préparation des fonds de forme sera réalisée par la C.C.V.O.
- M. NOLLET suivra la session de formation CERTIPHYTO décideur, obligatoire pour l'achat de produits phyto pour la commune.
- Le programme des travaux de la CCVO a été établi : peinture routière, peintures à l'école et du calvaire du cimetière...
- L'entreprise Espace Alu a réalisé des réparations sur les menuiseries aluminium et PVC des différents bâtiments communaux.
- Le service Espaces Verts vient d'être doté d'un taille haie, d'une tronçonneuse et d'un compresseur 200 l.
- La chaudière du logement de M. WERY vient d'être remplacée par l'entreprise ESSIQUE.
- Un devis a été demandé pour l'abattage dangereux d'arbres sur le terrain que la commune vient d'acquérir rue du Petit Cessier.
- L'entreprise GEPELEC va réaliser le remplacement du câble électrique endommagé à la sente piétonne du lotissement La Peupleraie.

## COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT »

- La commission a établi le programme du fleurissement 2015. Les changements importants interviennent au niveau du talus de la rue d'Urvillers proche de la voie ferrée et de ceux de la rue de Mézières.
- Un cache container en bois a été acheté pour le cimetière. Un devis sera demandé pour remplacer un chapiteau dont la toile est sale et usée.
- Un ramassage des déchets verts chez les particuliers par le personnel communal sera mis en place dès début avril. Les règles restent à fixer.
- Le coût du fleurissement 2014 s'est élevé à **35 557 €**.
- La réunion publique au sujet de l'opération « **Voisins Vigilants** » se tiendra le 25 février à 19 heures.

## DIVERS

- Dans le cadre du groupement d'achat de gaz naturel, l'USEDA organise une réunion d'information pour présenter les modalités d'établissement des contrats avec le nouveau fournisseur : TOTAL.
- La candidature de la commune va être déposée dans le cadre du programme du Département « l'Eté du Conseil Général ».
- Le contrôle vétérinaire de la cantine scolaire n'a mis en évidence aucune anomalie.
- Une formation aux soins de premiers secours va être mise en place pour les membres du personnel et du conseil municipal volontaires.
- Il est envisagé d'installer plusieurs autres défibrillateurs en différents points du village où le risque pourrait survenir : médiathèque, place de l'Eglise...
- La Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Quentin a versé la somme de **18 693 €** au titre de sa participation sur le contrat Enfance Jeunesse de 2013.
- L'association « LE RELAIS » fait savoir qu'elle a collecté 3,35 tonnes de textile, linge de maison et chaussures dans la commune en 2014.
- Les dernières analyses d'eau démontrent que l'eau d'adduction est consommable, sauf par les nourrissons de moins de 6 mois. Il est rappelé que ces analyses sont affichées en mairie.
- Le contingent incendie augmente de 0,4% pour 2015. La contribution de la commune s'élève à **48 516,66 €**, soit un coût de **42,67 € par habitant**.
- Le chiffre légal de population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élève à **1 122 habitants**.
- Le Conseil Régional met en place actuellement une plate-forme en ligne destinée à mettre en relation les jeunes en recherche de stages avec les entreprises collectivités et associations volontaires pour les accueillir. La plateforme est accessible sur le site <http://stages.picardie.fr>.
- M. COUTTE demande s'il ne serait pas judicieux de renégocier les prêts en cours compte-tenu des taux d'intérêts actuellement très bas.



- L'ADERMAS a tenu son assemblée générale. Sa situation financière reste très délicate, le Conseil Général ayant alloué une subvention exceptionnelle de 50 000 € et l'Etat 30 000 €.

## REMERCIEMENTS

- Lecture est faite de cartes de vœux ainsi que de lettres de remerciements pour le repas du 11 novembre.
- Sandrine et Damien LAMOTTE remercient la commune pour le séjour Pierre et Vacances gagné lors du Téléthon 2013 et M. PLOUSEAU président du Basket pour la venue de SQBB au Parc de la Marquette.
- de Thomas et Aurore DEMEULEMEESTER pour le bon d'achat offert à l'occasion de leur mariage.

## **SEANCE DU 10 MARS 2015**



L'an deux mil quinze, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, DELPLANQUE, WEGRZYN, LEBEAU, CORBIZET, FOULON.

Mrs NOLLET, VENET, COUTTE, DURIEZ, VAN HYFTE, MOIRET, BRIDIER.

**Absente excusée :** Mme ROUSSET.

**Secrétaire :** M. NOLLET.

<b>ELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
----------------------------------

Le Conseil Municipal fixe ainsi le bureau électoral à mettre en place à l'occasion des élections départementales :

<b>Horaire</b>	<b>Présidence</b>	<b>Assesseurs</b>
8 H – 10H	NOLLET Régis	DURIEZ Henri – COPIN J.Louis
10 H – 12 H	BRIDIER Jean-Luc	FOULON Françoise – DELPLANQUE M. Noëlle
12 H – 14 H	DIVE Julien	CORBIEZT Camille – VENET Philippe
14 H – 16 H	DEMEULEMEESTER Odile	WEGRZYN Danièle – VAN HYFTE Mathieu
16 H – 18 H	NOLLET Régis	MOIRET Marc – CORBIZET Camille

<b>COMPTE ADMINISTRATIF DE 2014 DE LA COMMUNE</b>
---

Madame FOULON, doyenne d'âge, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. DIVE Julien, lequel se résume ainsi :

**Commune**

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat N -1</b>	<b>Part affectée Investiss.</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Investissement	1 007 891,67	928 062,47	-79 829,20	- 95 434,38		- 175 263,58
Fonctionnement	1 824 304,16	1 848 461,93	24 157,77	1 633 716,47	747 234,38	910 639,86
<b>T O T A L</b>	<b>2 832 195,83</b>	<b>2 776 524,40</b>	<b>-55 671,43</b>	<b>1 538 282,09</b>	<b>747 234,38</b>	<b>735 376,28</b>

**Service des Eaux**

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat N -1</b>	<b>Part affectée Investiss.</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Investissement	256 083,76	340 299,08	84 215,32	-259 896,73		- 175 681,41
Fonctionnement	215 282,24	364 380,17	149 097,93	259 194,00	259 194,00	149 097,93
<b>T O T A L</b>	<b>471 366,00</b>	<b>704 679,25</b>	<b>233 313,25</b>	<b>-702,73</b>		<b>- 26 583,48</b>

**Lotissement « La Peupleraie »**

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat N -1</b>	<b>Part affectée Investiss.</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Investissement	63 833,09	2 772,00	-61 061,09	-94 434,35		- 155 495,44
Fonctionnement	////////////////////	////////////////////	////////////////////	1 386,00	1 386,00	////////////////////
<b>T O T A L</b>	<b>471 366,00</b>	<b>704 679,25</b>	<b>233 313,25</b>	<b>-93 048,35</b>	<b>1 386,00</b>	<b>- 155 495,44</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. DIVE, Maire.

**AFFECTATION DES RESULTATS de 2014**

Après avoir examiné les comptes administratifs de la commune et du service des eaux, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

**Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :**

	<b>Résultats 2014</b>	<b>Reports 2013</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Réserves investissement</b>	<b>Report en fonctionnement</b>
<b>Budget communal</b>	24 157,77	886 482,09	910 639,86	175 263,58	735 376,28
<b>Service des eaux</b>	149 097,93	//////////////////// //	149 097,93	149 097,93	//////////////////// //
<b>Lot. La Peupleraie</b>	//////////////////// //	//////////////////// ///	//////////////////// //	//////////////////// //	//////////////////// ///

**COMPTES DE GESTION de 2014**

## **Le Conseil Municipal,**

- Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
  - Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **DECLARE :**

**- que les comptes de gestion de la commune, du service des Eaux, du lotissement La Peupleraie, dressé pour l'exercice 2014 par Mme Pierrette MAZERY-OUK, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## SUBVENTION AU C.O.S.

Le conseil municipal décide d'allouer la subvention suivante :

- **Comité d'œuvres sociales pour le personnel : 2 000 €**  
Les crédits nécessaires figureront au budget de 2015.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les données chiffrées relatives au budget de 2015 dont l'examen se fera début avril, la date limite de vote étant fixée au 15 avril. En fonction de ses prévisions, un montant de **933 000 €** environ serait disponible pour réaliser des travaux d'investissement. Il présente les programmes qui pourraient être réalisés, à savoir :

- Acquisition d'un terrain rue Neuve appartenant à Mme COLSON pour aménagement de stationnement et aire de vie. Estimation : **55 000 €**.
- Acquisition de terrain rue de Mézières pour création d'un bassin de récupération des eaux pluviales. Estimation : **300 000 €**.
- Matériel espaces verts : à réfléchir.
- Création d'un abri à l'école maternelle et d'un abri extérieur pour les parents d'élèves. Estimation : **8 000 €**.
- Tribune couverte au stade. Estimation : **50 000 €**.
- Logement rue de St-Quentin : aménagement de studios. Estimation : **50 000 €**.
- Réfection des voiries endommagées. Estimation : **35 000 €**.
- Revêtement macadam de la rue de la Fosse si le programme d'enfouissement des réseaux n'est pas retenu par l'USEDA. Estimation : **25 000 €**.
- Travaux divers : aménagement d'un rond-point rue de Mézières, plot de sécurité rue de la Fosse, rénovation des chalets de l'étang, réfection des trottoirs rue d'Urvillers, nettoyage et sécurisation de la mare rue des Trois Chênes, dans le cadre du plan d'évacuation des eaux pluviales, sécurisation des entrées de village...

Monsieur le Maire invite ses collègues à réfléchir sur ces propositions et éventuellement à en formuler de nouvelles qui pourraient être prises en compte lors du vote du budget, tout en gardant à l'esprit que certaines dotations disparaissent : la compensation pour pertes de taxe professionnelle et la taxe sur les pylônes, soit environ **500 000 €**.

## COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »

- L'organisation du Parcours du Cœur est confirmée : le 28 mars 2015 : marche, VTT...
- L'étude du projet de Skate Park se poursuit : une enquête va être menée auprès des personnes intéressées.
- Le feu d'artifice a été commandé. Pierre DEMEULEMEESTER et Marc MOIRET vont suivre la formation d'artificier dispensée par PYRO CREATION, le fournisseur du feu.
- La chasse aux œufs aura lieu le 18 avril.
- Une opération « portes ouvertes » aura lieu le 21 mars de 9 heures à 12 heures à l'école pour promouvoir les installations et essayer d'enregistrer des inscriptions pour éviter une fermeture de classe annoncée.



### COMMISSION 3 « AMENAGEMENTS COMMUNAUX ».

- Rendez-vous est pris avec les représentants de La Maison du CIL pour étudier le devenir du terrain communal de la rue du Petit Cessier.
- Un contrat de vérification d'exutoires de fumées et de leurs asservissements a été signé avec la société ESSEMES basée à Marle. Coût annuel : **340 € H.T.**
- Les demandes de subvention départementale pour les travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation du réseau d'eau sont acceptées. Des pièces complémentaires devront être fournies au Département lors de la passation des marchés.

### COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT »

- La réunion publique d'information de l'opération « **Voisins Vigilants** » a eu lieu le 25 février à 19 heures. Près de 60 personnes y ont assisté. A cette occasion le dispositif « **tranquillité vacances** » a été présenté.
- Une réunion avec les référents de quartier se tiendra le 22 avril.

### DIVERS

- Les conventions d'occupation des Jardins Familiaux vont être remises à jour (occupants, garantie de sécurité...).
- Les services départementaux de Sécurité et d'Incendie ont vérifié les points de lutte contre l'incendie. Les conclusions sont satisfaisantes.
- Le 2 mai, le stade municipal sera à la disposition d'une équipe demi-finaliste de la Coupe Gambardella qui jouera pour une place en finale à St-Quentin le 3 mai.
- Une demande relative à la sécurité formulée par M. et Mme DE MASSARY sera examinée par la commission compétente.
- Le Président du Conseil Régional informe les communes qu'un schéma régional de cohérence écologique est à l'étude. Il peut être consulté sur le site [www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement](http://www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement)

### REMERCIEMENTS

- D'Annabelle CLAUDON et Théana DELIAS pour la participation financière de la commune pour le séjour à la neige avec leur classe de 5<sup>ème</sup> du collège.

➤ De la famille GROSOT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Pascal.

## SEANCE DU 4 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, CORBIZET, DELPLANQUE, WEGRZYN, LEBEAU, FOULON.

Mrs NOLLET, BRIDIER, VENET, COUTTE, DURIEZ, MOIRET.

**Absents excusés :** M VAN HYFTE, représenté par Mme DEMEULEMEESTER,  
Mme ROUSSET, représentée par M. DIVE.

**Secrétaire :** M. BRIDIER.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Sur proposition de la commission « Cohésion communale », le conseil municipal décide d'allouer pour 2015 les subventions suivantes :

• Association « L'Espérance »	5 000 €
• Club de football « E. ITANCOURT-NEUVILLE »	15 500 €
• Section locale des Anciens Combattants	2 000 €
• Coopérative scolaire	1 100 €
• Association des Pêcheurs	500 €
• Comité d'œuvres sociales du personnel communal (C.O.S.)	10 000 €
• Société de chasse	1 500 €
• Volley Itancourtois féminin	1 500 €
• Club de basket d'Itancourt	4 500 €
• Dojo Itancourtois	600 €
• Musicochoeur	500 €
• ADERMAS	3 127 €
• Chorale d'Itancourt	600 €
• Hand Ball Club de la Vallée de l'Oise	1 200 €
• Les Ecuries du Tote	400 €
• Magic'Dance	250 €
• Les p'tits loups	500 €
• Association de Protection des Animaux	370 €
• La Croix Rouge	200 €
• La Prévention Routière	15 €
• Le Secours Populaire	50 €
• Souvenir Français	125 €
• Institut Pasteur	200 €

• Ligue contre le cancer	200 €
• Restaurants du Cœur	200 €
• SAAT (Service d'Aide à Tous)	120 €
• Les Papillons Blancs (Opération Brioches)	150 €
• Teen Voice	800 €
• La Grande Parade	100 €

Le club de tennis de table et le vélo-club n'ont pas déposé de demande.

## RESEAU D'EAU 5<sup>ème</sup> TRANCHE.

### Appel d'offres

Monsieur DIVE informe le conseil municipal des travaux de la commission d'appel d'offres chargée de la désignation de l'entreprise, selon la procédure adaptée, pour la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche de renforcement du réseau d'eau potable et Défense Incendie.

Il donne ensuite lecture du rapport du Maître d'œuvre, le cabinet Verdi Ingénierie. Neuf dossiers de consultation des entreprises ont été retirés, 5 offres ont été formulées, et elles ont été jugées recevables.

La commission a ensuite entrepris, le 4 juin 2015, une négociation avec les entreprises EUROVIA, T.P.A. et DESGRIPPES.

Un classement des offres a été établi, et il s'établit ainsi :

TPA :	90,10 sur 100
EUROVIA :	81,25/100
DESGRIPPES :	76,22/100.

Elle a ensuite déclaré le marché fructueux pour l'attribuer à l'entreprise TPA, pour un montant de 360 189,20 € H.T. avec une option de 32 957,40 € H.T. pour réfection de la structure de voirie.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'entériner les propositions de la commission d'appel d'offres,
- de retenir l'offre de l'entreprise **T.P.A.** pour un montant de **360 189,20 € H.T.**, et **32 957,40 € H.T.** pour réfection de la structure de voirie,
- de charger Monsieur le Maire de signer les marchés à passer avec l'entreprise adjudicataire, ainsi que toutes les pièces qui seront prises en application.

Les travaux démarreront le 24 août. Le délai d'exécution prévu au marché est de 12 semaines.

### Mission SPS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a fait réaliser une étude diagnostique du réseau d'eau potable. Les conclusions de ce rapport ont mis en évidence la nécessité de remplacer les canalisations existantes notamment pour être en conformité avec les normes afférentes à la défense incendie de la commune, et d'entreprendre des travaux de rénovation du château d'eau.

Une première tranche de remplacement des canalisations a été réalisée en 2010, la réhabilitation du château d'eau et la deuxième tranche en 2011, la troisième tranche en 2012, la 4<sup>ème</sup> en 2013 et la 5<sup>ème</sup> tranche est programmée pour 2015.

A cet effet, il présente au Conseil Municipal la proposition technique et financière pour la mission de Coordination de Sécurité et de Prévention de la Santé relative à ces travaux, établie par M. Patrick ALLIOT, pour un montant de **6 799 € H.T.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de retenir la proposition de **M. Patrick ALLIOT** pour la mission S.P.S. des travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et du réseau de défense contre l'incendie, conformément à sa proposition du 3 juin 2015 d'un montant global de **6 799 € H.T.**,
- de charger Monsieur le Maire de signer le contrat à passer avec M. ALLIOT.
- Les crédits nécessaires figurent au budget de 2015.

**Réserve Parlementaire**

M. Xavier BERTRAND fait savoir qu'il a transmis la demande de subvention communale au titre de la Réserve Parlementaire pour ces travaux, sur la base d'une proposition à **12 000 €.**

## ACQUISITION DE TERRAIN de Mme COLSON ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a entrepris des démarches auprès de Mme Catherine COLSON pour acquérir 950 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée section AC n° 35, sise rue Neuve à Itancourt, en vue d'y créer des aménagements de voirie, parking notamment, à usage du commerce et du centre équestre qui se trouvent à proximité, ainsi qu'un espace de vie.

Le service des Domaines a estimé le bien à **45 000 € (+ ou – 10%)**.

Mme COLSON accepte de vendre son bien au prix de 50 000 € net vendeur.

### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :**

- d'acquérir 950 m<sup>2</sup> environ de terrain issus de la parcelle cadastrée section AC n° 35, sise rue Neuve à Itancourt, appartenant à Mme Catherine COLSON, au prix de **50 000 € net**.
- de charger Monsieur le Maire de signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître REBOUL Notaire à Ribemont.
- de supporter les frais d'acte notarié et de géomètre.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal de 2015.

## ADHESION au GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe ses collègues que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui, conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser aux mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au conseil municipal la proposition de l'USEDA de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat, pour acheter de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité à l'USEDA, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA),
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par l'USEDA en application de sa délibération du 31 mars 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- de s'engager à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.



### **TRIBUNE AU STADE.**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a contacté 3 fournisseurs pour la livraison et la pose d'une tribune de 116 places au stade. Deux réponses lui sont parvenues :

- BHD Lille : 25 000 € HT
- DOUBLET : 23 194 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de DOUBLET.

Les employés communaux s'affairent actuellement à la construction de la toiture en bois. L'APAVE est venue contrôler la solidité de la structure dans le cadre d'une mission que la commune leur a confiée.

### **REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE SUPERETTE.**

Monsieur BRIDIER a établi les plans des anciens locaux commerciaux de la rue de la Gare. Une Maison médicale pourrait y être aménagée. La demande sera transmise à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour validation, des professionnels de la santé seront contactés et des subventions sollicitées de différents partenaires.

En raison de la présence d'une chambre froide en bon état dans les locaux, une demande de location à effet d'y installer une épicerie solidaire a été formulée par le Centre Social de Moy-de-l'Aisne. A étudier...

### **RENEGOCIATION DE PRÊTS.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des démarches qu'il a entreprises auprès du Crédit Agricole pour la renégociation des prêts en cours, la conjoncture actuelle y étant favorable. Plusieurs solutions ont été envisagées mais ne satisfont pas le conseil municipal qui demande à Monsieur le Maire de poursuivre ses investigations, au niveau de la Caisse d'Épargne notamment, avant de prendre une décision définitive.

### **CONVENTION AVEC VACANCES PLURIELLES.**

**Le Conseil Municipal** prend connaissance des termes de la convention à passer avec l'Association « Vacances Plurielles SCIC SA Aisne » ayant son siège social à la Mairie d'Itancourt 02240, pour l'organisation d'accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association Vacances Plurielles Aisne pour l'organisation de centres de loisirs dans la commune en 2015,
- de prendre en charge sur le budget de la commune la charge financière qui s'y rapporte,
- de charger Monsieur le Maire de signer la convention.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS.</b>
-------------------------------

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

➤ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

➤ Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

➤ Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

➤ Considérant néanmoins l'article 3 alinéas 2 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,

➤ Considérant qu'un poste d'ATSEM est occupé depuis plus de 6 ans par un agent contractuel,

Le Maire propose à l'assemblée :

4. de transformer le poste d'ATSEM contractuel à durée déterminée en poste d'ATSEM contractuel à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative	Nbre de postes	Durée hebdo.
Attaché territorial	1	32 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures
Filière technique	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28,27 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	26 heures
Adjoint technique contractuel	1	30 heures
Adjoint technique contractuel	1	35 heures
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures
Filière sociale	Nbre de poste	Durée hebdo.
A.T.S.E.M.	1	35 heures
A.T.S.E.M. contractuel à durée indéterminée	1	32 heures
Filière sportive	Nbre de postes	Durée hebdo.
Opérateur des A.P.S.	1	35 heures
Filière culturelle	Nbre de poste	Durée hebdo.
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurent au chapitre 012 du budget.

D'autre part, le conseil municipal accepte de promouvoir M. David D'ASCENZO au grade d'Opérateur Qualifié. La Commission Administrative Paritaire sera saisie. M. COUTTE est contre, Mlle CORBIZET s'abstient.

## REEMPLACEMENT CABLE à LA PEUPLERAIE

Monsieur le Maire expose à ses collègues que l'USEDA envisage le remplacement d'un câble au lotissement « La Peupleraie ». Le coût total des travaux s'élève à **1 222,74 € H.T.**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **1 222,74 €**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le remplacement d'un câble au lotissement « La Peupleraie »,
- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- d'amortir cette participation à compter de 2016, sur une durée de 1 an.

## REEMPLACEMENT D'UN MÂT RUE DES TROIS CHENES

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'USEDA envisage la suppression d'un mât rue des Trois Chênes, devant l'habitation de M. Pascal BERNA. Le coût total des travaux s'élève à **533,20 € H.T.**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **533,20 €**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la suppression du mât,
- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- d'amortir cette participation à compter de 2016, sur une durée de 1 an.

## DECISION MODIFICATIVE n° 1

**Le Conseil Municipal** vote les modifications budgétaires suivantes :

- article 2041582 (DI) : 14 210 €
- article 2041582 (RI) 14 120 €
- article 1322 (RI) 90 €

<b>AUTORISATION DE DEPENSES AU COMPTE 6232</b>
--

Conformément à l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal décide d'autoriser le paiement, à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) du budget communal, des dépenses afférentes à :

- L'organisation des cérémonies patriotiques : 8 mai, 18 juin, 11 novembre, 5 décembre.
- Les réceptions de citoyens : médailles du travail, fête des mères, nouveaux arrivants.
- Les fêtes et manifestations : fête communale, 14 juillet, arbre de Noël, concours des maisons fleuries et maisons illuminées, vœux à la population, chasse aux œufs.

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles.
- Les actions en faveur du personnel communal : départ à la retraite, médailles du travail, arbre de Noël...

## COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »

- La Fête communale aura pour thème cette année « La Fête Paysanne ». La commission se réunira à cet effet le 12 juin à 19 heures.
- Malgré la mobilisation des parents d'élèves et de la municipalité, un poste d'enseignant sera supprimé à la rentrée de septembre 2015.
- L'Association de Parents d'élèves « Les P'tits Loups » organisera la kermesse scolaire le vendredi 26 juin.
- Six parents sur sept invités ont participé à la réception en l'honneur des mamans de l'année.
- Une première réunion de préparation du 14 juillet a déjà eu lieu Le programme se met en place. Une structure gonflable supplémentaire pour les ados a été réservée.
- L'animation de l'Été dans l'Aisne, à l'initiative du Conseil Départemental, se déroulera le dimanche 19 juillet.
- La chasse aux œufs a connu un vif succès malgré la date tardive qui avait été retenue.
- L'étude du projet de skate Park se poursuit suite au résultat du sondage effectué auprès de la population. 30 personnes sont favorables au projet (contre 20 d'un avis contraire) et 7 personnes sont intéressées pour créer une association.

## COMMISSION 1 « DYNAMISME ECONOMIQUE & FINANCES».

- M. BRIDIER a visité les marchés du secteur. La commission se réunira dans l'objectif d'ouvrir un marché en septembre.
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des déclarations préalables et permis de construire se fera à la CCVO qui vient de mettre en place ce service instructeur puisque les services de l'Etat, par l'intermédiaire de la D.D.T. n'assureront plus cette prestation pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale.
- Un état des locaux a été établi avec M. BRIDIER et Mmes DEMEULEMEESTER et CORBIZET. Un recensement des travaux à effectuer et leur ordre de priorité seront établis.
- Il a été demandé la remise en place d'une boîte à lettres Place du Thiolet, ainsi que la réparation de celle qui se trouve à l'entrée de l'usine Nestlé.

### COMMISSION 3 « AMENAGEMENTS COMMUNAUX ».

- Une convention a été signée avec Noréade et M. PORAUX pour la pose d'un drain de diamètre 630 le long de sa propriété, pour l'évacuation vers le lieudit « La Bosse » des eaux pluviales qui arrivent à ce point bas. Les travaux démarreront en juin pour s'achever fin août.
- Les services techniques de la CCVO effectuent actuellement des travaux d'aménagement de voirie rue du Blockhaus.

### COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT »

- Les travaux du fleurissement d'été sont en cours.
- Le programme « zéro phyto » se met en place progressivement. Des espaces de « fauche tardive » et de « jachère fleurie » ont été créés.
- Un concours des maisons fleuries sera organisé. Le passage du jury est programmé le 16 juillet après-midi.
- Deux foyers bénéficieront du ramassage à domicile des tontes de gazon.
- La commission va déterminer une date de distribution à la population des bulbes de printemps.

### DIVERS

- Le club de basket tiendra son assemblée générale le 5 juin, et le club de football le 19 juin.
- Une subvention de **730,80 €** a été attribuée à la commune pour le transport des élèves vers la piscine.
- Les dernières analyses concluent que l'eau d'adduction est consommable sauf pour les nourrissons de moins de 6 mois.
- La commune de Renansart sollicite l'obtention d'une dotation des bulbes qui ne devaient pas être recyclés. Le conseil municipal donne son accord.
- L'ADERMAS tiendra son assemblée générale le mercredi 17 juin.
- La dotation globale de fonctionnement a été notifiée officiellement. La baisse de **37 526 €** pour 2015 est confirmée.
- Un problème de stationnement de véhicules à l'intersection des rues Neuve et Bernatte est signalé. En raison du risque d'accident prévisible, les riverains seront contactés.
- La boîte aux lettres de l'école qui déborde sur la voie publique sera changée de place.

## REMERCIEMENTS.

- De la famille LEPOIRE POULET pour la carte cadeau offerte à l'occasion de la naissance de Simon.
- De Michel DESSONS et de sa famille pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. FOUCHET, son beau-père.



## **SEANCE DU 20 AOÛT 2015**



L'an deux mil quinze, le vingt août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, CORBIZET, DELPLANQUE, FOULON, ROUSSET.

Mrs NOLLET, BRIDIER, COUTTE, MOIRET VAN HYFTE.

**Absents excusés :** Mme LEBEAU représentée par M. MOIRET,

M. VENET représenté par M. VAN HYFTE,

M. DURIEZ représenté par Mme FOULON,

Mme WEGRZYN représentée par Mme DEMEULEMEESTER.

**Secrétaire :** M. BRIDIER.

### **RESEAU D'EAU POTABLE – TRANCHE 6.**

#### **Maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a fait réaliser une étude diagnostique du réseau d'eau potable. Les conclusions de ce rapport ont mis en évidence la nécessité de remplacer les canalisations existantes notamment pour être en conformité avec les normes afférentes à la défense incendie de la commune, et d'entreprendre des travaux de rénovation du château d'eau.

Une première tranche de remplacement des canalisations a été réalisée en 2010, la réhabilitation du château d'eau et la deuxième tranche en 2011, la troisième tranche en 2012, la quatrième en 2013/2014 et la cinquième en 2015. La 6<sup>ème</sup> tranche est programmée pour 2016.

A cet effet, il fait savoir qu'il a consulté 3 bureaux d'études pour mener la maîtrise d'œuvre de ces travaux. A la suite, il a reçu 3 propositions :

<b>Cabinet</b>	<b>Proposition H.T.</b>
CAMOFOR	26 000,00 €
SOTENO	20 150,00 €

ECA	18 850,00 €
-----	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition du **cabinet ECA** pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la 6<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et du réseau de défense contre l'incendie, conformément à leur proposition du 19 août 2015 d'un montant global de **18 850 € H.T.**,
- de charger Monsieur le Maire de signer le contrat à passer avec le maître d'œuvre,
- d'inscrire au budget de 2016 du service des eaux, les crédits nécessaires.

#### **Mission SPS.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a fait réaliser une étude diagnostique du réseau d'eau potable. Les conclusions de ce rapport ont mis en évidence la nécessité de remplacer les canalisations existantes notamment pour être en conformité avec les normes afférentes à la défense incendie de la commune, et d'entreprendre des travaux de rénovation du château d'eau.

Une première tranche de remplacement des canalisations a été réalisée en 2010, la réhabilitation du château d'eau et la deuxième tranche en 2011, la troisième tranche en 2012, la 4<sup>ème</sup> en 2013, la 5<sup>ème</sup> tranche en 2015 et la 6<sup>ème</sup> tranche est programmée pour 2016.

A cet effet, il présente au Conseil Municipal la proposition technique et financière pour la mission de Coordination de Sécurité et de Prévention de la Santé relative à ces travaux, établie par M. Patrick ALLIOT, pour un montant de **6 364 € H.T.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de retenir la proposition de **M. Patrick ALLIOT** pour la mission S.P.S. des travaux de la 6<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et du réseau de défense contre l'incendie, conformément à sa proposition du 23 juillet 2015 d'un montant global de **6 364 € H.T.**,
- de charger Monsieur le Maire de signer le contrat à passer avec M. ALLIOT.
- Les crédits nécessaires figureront au budget de 2016.

**CCVO GROUPEMENT DE COMMANDE.**

La Communauté de communes informe les communes qu'une convention de groupement de commande a été rédigée afin de permettre la réalisation d'un appel d'offre concernant la fourniture, le chargement, le transport et l'épandage de matériaux de voirie. Il est demandé aux communes de dire si elles adhèrent ou non au groupement de commandes. Ce groupement permet d'obtenir des prix plus intéressants et d'en faire bénéficier les communes pour leurs propres travaux.

- Vu l'article 8 du code des marchés publics
- Vu le projet de convention présenté

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture, le chargement, le transport et l'épandage de matériaux de voirie,
- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au groupement tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,
- **DONNE** délégation au maire pour représenter la commune dans ce groupement et signer la convention,
- **DONNE** délégation à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise coordonnateur du groupement de commandes pour la consultation, la passation, la signature et la notification du marché ; chaque membre du groupement restant responsable de l'exécution.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

➤ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

➤ Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

➤ Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

➤ Considérant néanmoins l'article 3 alinéas 2 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,

➤ Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement du secrétaire de mairie qui fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2015,

➤ Considérant que l'agent recruté ne prendra ses fonctions qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015,  
Le Maire propose à l'assemblée :

5. de créer un poste d'attaché territorial contractuel du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2015, rémunéré en fonction du temps de travail effectuée,

6. de transformer le poste d'attaché territorial en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

<b>Filière Administrative</b>	<b>Nbre de postes</b>	<b>Durée hebdo.</b>
Attaché territorial contractuel	1	Variable
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures
<b>Filière technique</b>	<b>Nbre de postes</b>	<b>Durée hebdo.</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28,27 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	26 heures
Adjoint technique contractuel	1	30 heures
Adjoint technique contractuel	1	35 heures
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures
<b>Filière sociale</b>	<b>Nbre de poste</b>	<b>Durée hebdo.</b>
A.T.S.E.M.	1	35 heures
A.T.S.E.M. contractuel à durée indéterminée	1	32 heures
<b>Filière sportive</b>	<b>Nbre de postes</b>	<b>Durée hebdo.</b>
Opérateur des A.P.S.	1	35 heures
<b>Filière culturelle</b>	<b>Nbre de poste</b>	<b>Durée hebdo.</b>
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurent au chapitre 012 du budget.

### CONVENTION CSC Moy-de-l'Aisne : ATELIERS MEMOIRES

M. Le Maire expose la proposition qui est faite par le Centre Social et Culturel de Moy-de-l'Aisne de mettre en place sur la commune 10 séances d'ateliers visant à lutter contre les troubles de la mémoire et agir sur la prévention du vieillissement. Cette initiative est encore unique sur le territoire intercommunale et s'adresse aux personnes de plus de 55 ans sous forme d' »ateliers mémoire »

Cette prestation est gratuite pour les participants.

Néanmoins, une convention doit être passée avec la structure pour une participation financière de la commune à hauteur de 300 €/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place ce dispositif et autorise M. le Maire à signer la convention.

<b>POINTS DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------

### **COMMISSION 1 « DYNAMISME ECONOMIQUE & FINANCES »**

- M. BRIDIER mène une réflexion sur la mise en place d'un marché, mais rencontre des difficultés pour trouver un jour de la semaine qui convienne aux différents marchands.

### **COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE»**

- **600** personnes ont participé aux festivités du 14 juillet. La recette brute s'est élevée à **5 753 €**, dont 1 480 € pour les repas des personnes de l'extérieur et 4 273 € pour la vente des boissons.
- L'Été du Conseil Général s'est déroulé le 19 juillet. Le spectacle a nécessité la location d'un plancher pour la somme de **800 €**. L'Espérance s'est chargée de la buvette et de la restauration. Les membres du conseil municipal et les employés communaux ont aidé à la mise en place et au démontage des installations.
- Les activités périscolaires reprendront le jour de la rentrée des classes, soit le 1<sup>er</sup> septembre. Le programme est prêt. Le bilan financier de l'année scolaire écoulée va être établi.
- La fête communale se déroulera les 5, 6 et 7 septembre sur le thème « La Fête des Paysans d'Antan ». Au programme : distribution de colis aux personnes de 63 ans et plus, inauguration de la fête, remise des récompenses du concours des maisons fleuries, animations, messe de la moisson, buffet campagnard et bal.
- L'Arbre de Noël des enfants est programmé pour le 13 décembre. Une réunion de préparation se tiendra le 25 septembre à 18 heures 30.
- Il devient urgent de procéder au remplacement des chaises de la salle informatique.

### **COMMISSION 3 « TRAVAUX et ENTRETIENS»**

- La porte de garage du logement communal de M. Jean-Jacques BRISSET va être remplacée. Coût : **1 846 € HT**.
- Une classe de l'école primaire a été repeinte par la CCVO.

- La couverture de la tribune du stade, ainsi que le préau de l'école maternelle viennent d'être réalisés par les employés communaux. La tribune de 102 places est commandée, elle doit être livrée prochainement.
- Tous les terrains du lotissement La Peupleraie sont vendus. La sente piétonne est en cours de réalisation.
- Noréade va entreprendre dès le 24 août les travaux d'assainissement en eaux pluviales de la rue des Blancs Bœufs,
- La 5<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable avec enfouissement des réseaux va débuter le 24 août. Une réunion publique d'information avec les riverains, les intervenants et la municipalité s'est tenue le 19 août. Des réponses ont été apportées aux nombreuses questions posées. Les réunions de chantier sont prévues chaque lundi. La circulation dans les rues concernées devrait rester possible. La rue du Rousset sera mise en double sens. Un questionnaire de satisfaction sera adressé à chaque riverain à la fin des travaux.
- Le chauffage de la petite salle de l'église sera réparé ou changé.

#### **COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT ».**

- Marc MOIRET a fait partie du jury du concours des maisons fleuries de la commune d'Urvillers.
- Le jury du concours des maisons fleuries de la commune est passé en juillet. Le verdict sera rendu début septembre. La commission préconise la réduction des produits phytosanitaires, de même que les plantations en pleine terre, par mesure d'économie d'eau. A cet effet, il est envisagé d'équiper l'espace fleuri de la rue de Saint-Quentin en arrosage automatique qui fonctionnerait surtout la nuit.
- Des cambriolages ont été recensés à Itancourt et dans les environs.

#### DIVERS

- Le conseil municipal accepte les nouvelles adhésions au SIDEN SIAN.
- Suite à une réclamation de la commune auprès de la trésorerie, les taxes sur les pylônes vont être versées au crédit du budget communal : 10 730 € pour 2014 et autant pour 2015. De même un complément de CFE (Cotisations Foncières des Entreprises) de 65 472 € va être versé au titre de 2014.
- M. et Mme WERNIMONT sollicitent une dérogation pour non application des mises aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à leur commerce, compte-tenu des difficultés de mise en place et du coût engendré. Le problème se pose également au salon de coiffure, propriété communale.
- Une entreprise souhaite s'installer en zone industrielle de la commune. Le conseil municipal invite Monsieur le Maire à entreprendre les négociations.

- La Maison du CIL va présenter un projet de construction de logements pour personnes à mobilité réduite sur le terrain communal de la rue du Petit Cessier.
- Il sera donné suite à la demande de stationnement de taxi (ADS) présentée par M. Martial RICAUX domicilié 11 rue Neuve à Itancourt.
- Dans le cadre des modalités de publicité qui s'imposent, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin informe qu'elle a modifié son PLU.

### **REMERCIEMENTS.**

- Des associations ayant reçu une subvention de la commune pour 2015.
- De la Croisée des Fuseaux pour la mise à disposition d'une salle. Ils sont maintenant installés à Saint-Quentin.
- De M. et Mme NOIRET pour le cadeau de naissance offert à l'occasion de la naissance de Constance. De même, de M. et Mme BOUCHART à l'occasion de la naissance d'Inès.
- De M. et Mme DESBLED et M. et Mme TIMBERT pour le livre scolaire offert à l'occasion du 14 juillet.



## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015



L'an deux mil quinze, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, FOULON, LEBEAU, ROUSSET, WEGRZYN.  
MM. BRIDIER, DURIEZ, MOIRET, VAN HYFTE, VENET.

**Absents excusés :** Mme DELPLANQUE représentée par M. DIVE,  
M. COUTTE représenté par M. DURIEZ,  
M. NOLLET représenté par M. BRIDIER,  
Mlle CORBIZET

**Secrétaire :** Mme DEMEULEMEESTER

### ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE - Tranche 6 : USEDA

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rue des Blancs-Bœufs, concomitamment aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable. Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à **310 613,03 € H.T.**, et se répartit comme suit :

• Réseau électrique (moyenne et basse tension)	175 086,20 € HT
• Eclairage public	
- Matériel	44 000,04 € HT
- Réseau	29 142,31 € HT
• Contrôle de conformité	450,00 € HT
• Réseau téléphonique :	
- domaine public	38 316,87 € HT
- domaine privé	14 047,91 € HT
- câblage France Télécom	9 569,70 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **115 110,48 € H.T.** Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

**Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

1. d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
2. en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune,
3. s'engage à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA,
4. d'amortir cette participation à compter de 2017, sur une durée de 10 ans.

**RESEAU D'EAU 6<sup>ème</sup> TRANCHE.**

**Appel d'offres**

Monsieur DIVE informe le Conseil Municipal des travaux de la commission d'appel d'offres chargée de la désignation de l'entreprise, selon la procédure adaptée, pour la réalisation de la 6<sup>ème</sup> tranche de renforcement du réseau d'eau potable et Défense Incendie.

Il donne ensuite lecture du rapport du Maître d'œuvre, le cabinet ECAA. Douze dossiers de consultation des entreprises ont été retirés, 4 offres ont été formulées, et elles ont été jugées recevables.

La commission a ensuite entrepris, le 15 septembre 2015, une négociation avec les entreprises T.P.A., DESGRIPPES et EUROVIA,

Un classement des offres a été établi, et il s'établit ainsi :

TPA :	91,70 sur 100
COLAS :	65,00 sur 100
EUROVIA :	98,75 sur 100
DESGRIPPES :	70,24 sur 100

Elle a ensuite déclaré le marché fructueux pour l'attribuer à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de **314 198,26 € H.T.** avec une option de **50 892,49 € H.T.** pour réfection de la structure de voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'entériner les propositions de la commission d'appel d'offres,
- de retenir l'offre de l'entreprise **EUROVIA** pour un montant de **314 198,26 € H.T.**, et **50 892,49 € H.T.** pour réfection de la structure de voirie,
- de charger Monsieur le Maire de signer les marchés à passer avec l'entreprise adjudicataire, ainsi que toutes les pièces qui seront prises en application.

Les travaux démarreront en juin 2016. Le délai d'exécution prévu au marché est de 14 semaines.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROJET JOHN DEERE**

Monsieur le Maire revient sur l'information apportée lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, à savoir qu'une entreprise envisageait de s'implanter sur la commune d'Itancourt.

Depuis mi-août, M. DIVE entreprend les discussions et négociations avec la société Team3 Services, concessionnaire du constructeur de machines agricoles John Deere. Le projet consiste à l'implantation d'un bâtiment commercial et un espace d'exposition de machines :

Pour se développer, le porteur de projet a besoin d'une surface équivalente à 1 hectare. Deux solutions s'offrent alors au projet. La première concerne le terrain jouxtant la centrale CEMEX cadastré ZA n° 84 d'une contenance de 1 ha 32 a 23 ca, appartenant à Picardie Transports. L'avantage de ce terrain est qu'il est viabilisé. Monsieur le Maire a entrepris les

négociations avec le propriétaire mais le prix final négocié et proposé ne convient pas au porteur de projet.

La seconde solution concerne le terrain jouxtant l'usine Nestlé, cadastré section ZH n° 299 d'une surface de 6 ha 95 a. Ce terrain n'étant pas alimenté par les réseaux, il conviendrait de faire les travaux nécessaires. Toutefois, c'est ce projet qui retient davantage l'intérêt de la société Team3 Services.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout projet de développement économique est de bonne augure pour notre commune afin d'assurer le dynamisme économique du territoire, de renforcer les finances d'Itancourt et de créer de l'emploi.

Au regard de l'état d'avancement des discussions avec le porteur de projet, du coût d'achat du terrain Nestlé en 2010 pour 2,50 €/m<sup>2</sup>, du coût des travaux à prévoir dont une partie sera intégrée dans le prix de vente, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur cette affaire comme suit :

- de proposer au porteur de projet une surface inférieure ou égale à 1 hectare sur la zone située en Ui cadastrée section ZH n° 299,

- d'élaborer un prix de vente de ce terrain à **9,50 €/m<sup>2</sup>** avec une marge de +/- 10%
- d'entreprendre les négociations avec le porteur de projet
- d'engager les mises en réseaux électrique, pluviale, eau potable, assainissement du terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal y voit une ouverture pour l'implantation d'autres entreprises à l'avenir, cette zone se trouvant de ce fait viabilisée et vote à la majorité les propositions susmentionnées. Monsieur DURIEZ s'abstient.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrain cadastré ZH n° 299 est exploité dans le cadre d'un bail précaire par M. Benjamin MINETTE. Avec le déploiement de ce projet économique, celui-ci serait alors lésé d'une partie de son exploitation.

Dans un souci d'équité, monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de proposer à Monsieur MINETTE une surface disponible à l'exploitation, plus particulièrement les terrains cadastrés ZD n° 26 et ZD n° 28, pour une surface de 1 ha 47 a.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver cette suggestion et charge monsieur DIVE d'entreprendre les négociations avec l'exploitant agricole.

## POINTS DES COMMISSIONS

### **COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »**

- Madame DEMEMEULEMEESTER, adjointe en charge de cette commission, présente les modifications apportées au PEDT (Projet Educatif De Territoire) afin de le transmettre ensuite à la C.A.F. Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.
- Monsieur le Maire félicite et remercie Mme DEMEULEMEESTER ainsi que tous les membres de sa commission pour l'organisation des festivités lors de la fête du village qui semblent avoir été appréciées par la population. Il remercie aussi toutes les personnes du village qui par leur investissement ont fait de cette journée une réussite, en particulier Mme Bernadette MINETTE et les membres de la Chorale.
- Une réunion est prévue le vendredi 25 septembre pour préparer les festivités de Noël.

### **COMMISSION 3 « TRAVAUX et ENTRETIENS »**

- Monsieur BRIDIER, adjoint, dresse un bilan des travaux d'enfouissement de réseau électrique et renouvellement du réseau d'eau. Les travaux semblent se dérouler dans les

délais prévus. Les employés municipaux ramassent les ordures ménagères le mardi matin dans les rues en travaux où le camion-benne ne peut circuler.

- Concernant, les travaux d'eaux pluviales de la rue des blancs bœufs destinés à résorber les problèmes d'écoulement lors de fortes pluies, ceux-ci ont pris du retard. Ils débuteront finalement le lundi 21 septembre.
- La sente piétonne du lotissement de la Peupleraie vient d'être finalisée. Les aménagements paysagers sont en cours.
- Monsieur BRIDIER a établi un bilan de la signalétique dans le village, hormis deux panneaux à changer route d'Urvillers et le panneau de Rue de Mesnil l'ensemble est en bon état, seul un petit coup de nettoyage sera nécessaire pour rendre leur lisibilité plus efficace.
- Pas de nouvelles de la Poste concernant les boîtes aux lettres de la Place du Thiolet et de l'usine Nestlé, une relance sera faite.

- Monsieur le Maire en sait davantage sur l'installation de la tribune du stade de football. Celle-ci sera installée durant la semaine du 5 au 9 octobre, l'inauguration est prévue pour le samedi 24 octobre à l'occasion du match de championnat Itancourt-Tergnier.

#### **COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT».**

- Madame LEBEAU, adjointe en charge de cette commission, donne les résultats du concours des maisons fleuries. 22 candidatures se sont réparties entre les catégories « Jardin », « Balcons & Terrasse », « Commerçants ». Un bon d'achat ainsi qu'un bouquet de fleurs leur a été remis au cours d'une cérémonie qui s'est tenue lors de la fête communale.
- Suites aux remarques transmises par les administrés sur les déjections canines dans certaines rues du village, le Conseil Municipal est informé qu'un totem canin sera installé allée Jean Rostand afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser lesdites déjections. Il sera possible de retirer en Mairie les sacs prévus à cet effet.
- Un débat s'engage entre les élus sur l'instauration d'un système de verbalisation pour ceux qui ne respecteraient pas le ramassage des déjections canines. Monsieur le Maire propose, alors, de procéder par tâtonnement avec ce dispositif pédagogique de totem canin sans recourir immédiatement à toute autre procédure.

#### **DIVERS**

- Monsieur le Maire rappelle la sollicitation de M. & Mme De MASSARY situés à proximité de l'école Jean Rostand sur l'amélioration de la sécurité à la sortie de leur domicile. Ils demandent à la commune de bien vouloir leur vendre une parcelle de terrain de 40 m<sup>2</sup> jouxtant leur propriété sur laquelle ils souhaitent aménager un accès leur donnant plus de visibilité sur la rue.(en particulier lors de leurs manœuvres aux heures de sorties et d'entrées de l'école). Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de répondre favorablement à la requête de M. & Mme DE MASSARY et de leur vendre une parcelle de terrain communal au prix de 15,00 €/m<sup>2</sup> au titre de terrain jardinier. Il charge M. le Maire d'entreprendre les démarches qui s'imposent.
- Les Ateliers-Mémoires initiés par le Centre Social et Culturel de Moÿ-de-l'Aisne débiteront le 22 septembre, à raison de 10 séances sur l'année.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle proposition de partenariat avec le Centre Social et Culturel de Moÿ-de-l'Aisne afin de mettre en place un PIIP'S (Point d'Informations Itinérant Pour Sénior) pour accompagner les séniors de notre commune dans leurs démarches administratives (dossiers CARSAT, Retraites, MDPH, etc...). Cela n'engendre aucun frais pour la commune et nécessite simplement de mettre à disposition un lieu d'accueil avec une connexion internet pour l'accompagnatrice. Il est décidé de mettre en place ce projet qui débutera le jeudi 24 septembre de 9h00 à 11h00 à raison d'une fois par mois au centre Condorcet.

- Monsieur le Maire informe ses collègues de la nouvelle organisation des services de la Voirie départementale suite à la réduction du nombre de cantons.

<b>REMERCIEMENTS.</b>
-----------------------

- D'associations locales pour la subvention communale
- De bénéficiaires du colis offert aux personnes de 63 ans et plus à l'occasion de la fête communale.



## **SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2015**

---

L'an deux mil quinze, le quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DEMEULEMEESTER, DELPLANQUE, FOULON, LEBEAU, ROUSSET, WEGRZYN, CORBIZET.

MM. COUTTE, DURIEZ, MOIRET, NOLLET, VAN HYFTE, VENET.

**Absents excusés :** M. BRIDIER représenté par M. NOLLET,

**Secrétaire :** Mme DELPLANQUE

### **PRESENTATION de la loi NOTRe**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015.

Cette loi vise à renforcer le rôle de la Région notamment en matière de développement économique ainsi que celui des Intercommunalités. Ces dernières devront regrouper au moins 15 000 habitants à partir du 1er janvier 2017 contre 5 000 aujourd'hui et seront organisées autour de bassins de vie. Une nouvelle proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) devra être présentée avant le 31 décembre 2016. Sur notre territoire la Communauté de Communes du Val de l'Oise (C.C.V.O.) à laquelle appartient Itancourt n'est pas contrainte par cette loi puisqu'y vivent 17 000 habitants. En revanche, la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon (C.3.2.S.) voisine de la C.C.V.O. regroupe un bassin de vie de 11 000 habitants.

Le Préfet de l'Aisne a proposé la fusion du territoire de la C.3.2.S avec celui de la C.C.V.O. au cœur du projet de SDCI et il a invité les communes concernées à se prononcer avant le 15 décembre 2015.

Ce projet de SDCI a des conséquences, notamment fiscale, pour le territoire et la commune d'Itancourt que Monsieur le Maire expose à l'oral. Les services de la C.C.V.O. travaillent à une alternative la moins contraignante possible pour l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose d'attendre la position des élus communautaires lors d'une prochaine séance, après quoi il invitera le Conseil Municipal à se positionner sur le projet de SDCI.

<b>ELECTIONS REGIONALES</b>
-----------------------------

Le Conseil Municipal fixe ainsi le bureau électoral à mettre en place à l'occasion des élections régionales :

Premier tour :

<b>Horaire</b>	<b>Présidence</b>	<b>Assesseurs</b>
8 H – 10H	Odile DEMEULEMEESTER	Henri DURIEZ – Matthieu VAN HYFTE
10 H – 12 H	Jean-Luc BRIDIER	Maurice COUTTE – Martine ROUSSET
12 H – 14 H	Véronique LEBEAU	Danièle WEGRZYN – Camille CORBIZET

14 H – 16 H	Régis NOLLET	Françoise FOULON – Marie-Noëlle DELPLANQUE
16 H – 18 H	Julien DIVE	Marc MOIRET – Martine ROUSSET

Second tour :

<b>Horaire</b>	<b>Présidence</b>	<b>Assesseurs</b>
8 H – 10H	Odile DEMEULEMEESTER	Henri DURIEZ – Matthieu VAN HYFTE
10 H – 12 H	Jean-Luc BRIDIER	Maurice COUTTE – Philippe VENET
12 H – 14 H	Régis NOLLET	Danièle WEGRZYN – Camille CORBIZET
14 H – 16 H	Véronique LEBEAU	Françoise FOULON – Marie-Noëlle DELPLANQUE
16 H – 18 H	Julien DIVE	Marc MOIRET – Martine ROUSSET

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROJET JOHN DEERE</b>
---

### **Maitrise d'œuvre pour aménagement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il poursuit les discussions en vue de l'implantation sur le territoire de la commune d'une nouvelle entreprise sur le terrain jouxtant l'usine Nestlé Rue d'Urvillers cadastré ZH 312p. Il fait savoir que la commune s'est engagé à entreprendre les travaux d'accès aux terrains et de déploiements des différents réseaux d'eau, électricité, téléphonie, gaz.

A cet effet, le cabinet ECAA a été sollicité pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 5 960,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition du cabinet ECAA pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'accès et de mise en réseau pour l'implantation de l'entreprise Team3 Services. Conformément à leur proposition du 16 septembre 2015 d'un montant global de 5 960,00 € H.T.,

- de charger Monsieur le Maire de signer le contrat à passer avec le maître d'œuvre,

- d'inscrire au budget de 2016 du service des eaux, les crédits nécessaires.

### **Vente de terrain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé de fixer le prix de vente dudit terrain pour un montant de 9,50 € HT du m<sup>2</sup>. Il fait savoir que ce prix de vente a été accepté par le futur acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre le terrain destiné à accueillir un bâtiment commercial, un espace d'exposition et un atelier pour le compte de la société Team3 Services, concessionnaire John Deere, pour une surface d'environ 9800 m<sup>2</sup> au prix de 9,50 € /m<sup>2</sup>, frais de notaire, de géomètre et de travaux inclus.

Il charge Monsieur le Maire de mener les démarches administratives et notariales afférentes.

<b>TRAVAUX RESEAU d'EAU Tranche 5 : Emprunt</b>
---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé de poursuivre les travaux de rénovation du réseau d'eau et renforcement incendie. Qu'à ce titre, il a voté à l'unanimité un emprunt en ressources du budget eau afin de compenser les travaux de la tranche 5 et ne pas grever le budget général pour un montant de 227 000,00 € et d'un prêt TVA de 85 000,00 €.

Le montant du prêt TVA a été revu à la baisse pour un montant de 78 000,00 €, au regard du coût des travaux, ce qui porte la demande de prêt global à 305 000,00 €.

Pour financer la réalisation de la 5ème tranche de renforcement du réseau d'eau potable et Défense Incendie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 305 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Mode de remboursement : amortissement progressif du capital
- Taux d'intérêts : jusqu'à la 3ème année incluse : taux fixe de 1,25%  
à partir de la 4ème année : taux indexé sur le Livret A majoré de 0,50%
- Base de calcul : 305 000 / 360
- Commission d'engagement : 0,20% du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015

### **TRANSFERT DE COMPETENCES C.C.V.O.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la C.C.V.O, par délibération du 28 septembre 2015, a apporté une modification statutaire portant sur l'ajout de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » ainsi que le principe de l'adhésion au syndicat mixte USEDA.

Conformément aux articles L1425-1 et L5211-17 du C.G.C.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve le transfert à la C.C.V.O. de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques.

Approuve, en conséquence, les modifications statutaires de la C.C.V.O.

Autorise la C.C.V.O. à adhérer à l'USEDA

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## **POINTS DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE»**

Madame DEMEULEMEESTER rappelle le programme de la fête de NOEL qui aura lieu le dimanche 13 décembre après-midi à partir de 14h30, une réunion préparatoire aura lieu le 09 décembre en Mairie à 18h30.

### **COMMISSION 3 « TRAVAUX et ENTRETIENS»**

Monsieur NOLLET, adjoint, précise que les travaux de la tranche 5 avancent convenablement, les branchements de compteurs eau sont en cours de finition.

Les travaux d'aménagement du réseau d'eaux pluviales entrepris par NOREADE sont terminés. Un bassin « tampon » a été réalisé Rue de la Bosse qui a été clôturé par la commune. A la demande d'un de ses collègues il précise que ces travaux n'ont pas asséchés le bassin des « trois chênes » mais les faibles pluies d'octobre et novembre n'ont pas alimenté ce bassin qui génère par ailleurs des glissements de terrain sur la propriété voisine. Ce bassin des « trois chênes » est pourvu de sources, alimenté par les eaux pluviales du lotissement et un puits d'infiltration a été réalisé afin d'absorber ou rejeter les excès d'eaux.

La commune a sollicité les services de la C.C.V.O. afin d'entreprendre divers travaux de peintures extérieures et intérieures : le calvaire du cimetière a été entièrement repeint ainsi que le hall d'entrée de l'école primaire.

#### **COMMISSION 4 « SECURITE – ENTRETIEN – EMBELLISSEMENT».**

Madame LEBEAU, adjointe, fait un point sur le fleurissement :

- Fleurs d'hiver : 2500 pensées et 900 micro mottes et 30 chrysanthèmes ont été achetés et plantés.
- Fleurs de printemps : 2000 crocus, 1000 jonquilles, 4300 tulipes répartis dans la commune.

Elle indique également que les récompenses pour le concours départemental des Villages fleuries aura lieu le Samedi 19 décembre à FERE EN TARDENOIS et que les Assises du fleurissement concernant la remise du Label des Villes et Villages fleuris auront lieu le 5 novembre à la MEGACITE d'AMIENS.

Enfin, elle fait part au Conseil Municipal de l'usure anormale d'une partie de la bâche de la serre. Un devis de remplacement a été proposé pour 2 124,00 € H.T. . Jugé trop onéreux, les employés effectueront de premières réparations.

#### **Point sur la sécurité :**

Madame LEBEAU a reçu quelques messages du Major de la brigade de Moÿ/Ribemont signalant une recrudescence de cambriolages dans la région. Une campagne « GEND DOM » proposée par la Gendarmerie aura lieu du 2 novembre au 31 décembre 2015 chaque particulier qui le souhaite pourra recevoir la visite des gendarmes en remplissant au préalable un formulaire.

<b>ADMISSION EN NON VALEURS</b>
---------------------------------

Monsieur le Maire le Maire informe le Conseil Municipal que des créances restent dues pour un montant de 1812,31 et non 1852,26 comme annoncé lors de la séance du 28 janvier 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les redevances impayées pour le montant concerné.

## DIVERS

- Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué le marché des travaux de la tranche 6 de renouvellement et renforcement du réseau d'eau pour l'année 2016. A ce titre, il propose au Conseil Municipal de concourir à la demande d'une subvention d'Etat par la Réserve Parlementaire pour un montant de 15 000,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire de monter le dossier de demande de subvention.
- Accueils de loisirs : Monsieur le Maire demande de délibérer sur la convention avec la C.C.V.O. afin de percevoir les versements liés aux accueils de loisirs. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Analyses de l'eau : les analyses de l'eau prélevée le 24 octobre sont bonnes.
- Il est porté à connaissance qu'une équipe de l'UNICEF circulera dans la commune du 23 au 19 décembre afin d'entreprendre une campagne d'information auprès du grand public.
- Monsieur le Maire rappelle deux événements dans la commune : Inauguration de la tribune « Lucien HANNIER » le 8 novembre 2015 et la réception offerte en l'honneur du départ en retraite de Laurent MINETTE, Secrétaire de Mairie depuis 37 années, le 13 novembre.

## REMERCIEMENTS.

- D'associations locales pour la subvention communale
- De M. et Mme DELEHELLE, M. et Mme LEDOUX pour le colis offert aux personnes de 63 ans et plus à l'occasion de la fête communale.
- De M. et Mme BEHAEGHEL pour le bon offert à l'occasion de la naissance de leur fils Romain